

Table ronde n° 1 :

Les 3^{èmes} visites décennales
et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI

Le contexte législatif et réglementaire

En France, la réglementation ne prévoit pas d'imposer de durée pour l'autorisation d'exploiter une INB :

- L'article 29 (I) de la loi TSN dispose que la création de toute INB est soumise à une autorisation délivrée par décret (DAC)
- Le décret d'autorisation de création (DAC) ne fixe pas de durée réglementaire d'exploitation

En France, la réglementation impose à l'exploitant un réexamen de sûreté tous les 10 ans (loi TSN – article 29 (III))

L'ASN exerce un contrôle continu sur les installations

A tout moment, l'ASN peut, en cas de risques graves et imminents, arrêter une installation (loi TSN, article 29 (IV) et décret du 2/11/2007, article 34)

Table ronde n° 1 :

Les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI

Le réexamen de sûreté

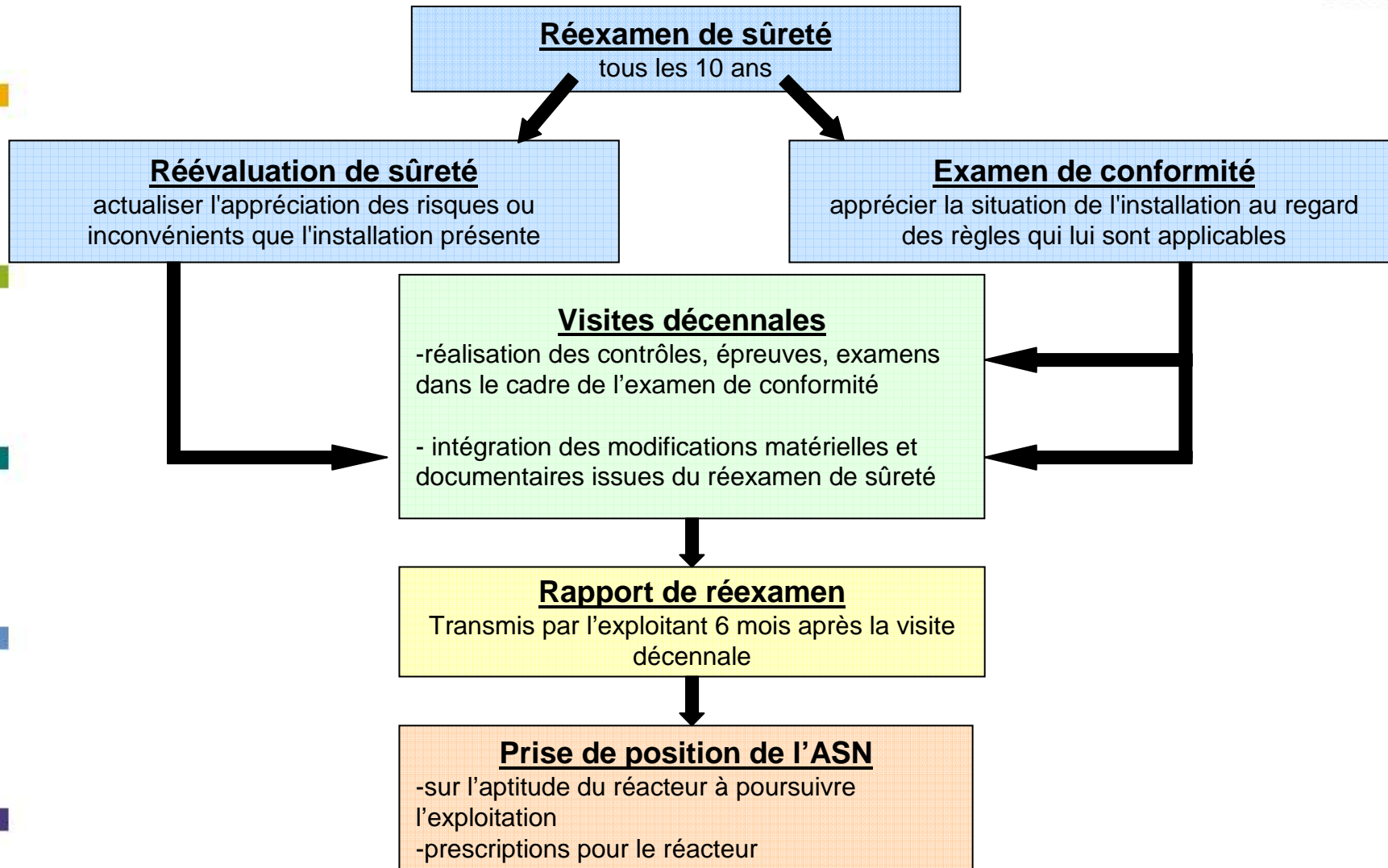


Table ronde n° 1 :
Les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI

La visite décennale

Pour l'exploitant, trois à quatre mois d'arrêt pour recharger le réacteur mais aussi et surtout pour...

- Réaliser des épreuves de plusieurs équipements
 - épreuve hydraulique du circuit primaire principal (arrêté du 10/11/99)
 - test d'étanchéité de l'enceinte de confinement
- Réaliser de très nombreux contrôles
 - des examens non destructifs sur de nombreux équipements et notamment la cuve
 - des opérations de maintenance spécifiques liées au programme de gestion du vieillissement
- Intégrer les modifications matérielles et documentaires issues du réexamen de sûreté

Table ronde n° 1 :

Les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI

La visite décennale

Pour l'ASN, un contrôle à différentes étapes pour s'assurer qu'EDF assume correctement sa responsabilité première d'exploitant :

- Avant la visite décennale :

Examen et position de l'ASN sur le programme d'arrêt de l'exploitant

- Pendant la visite décennale

- Contrôle (sondage orienté) pendant l'arrêt

- Contrôle de requalification du circuit primaire (épreuve hydraulique)
- Rédaction du procès-verbal attestant la requalification du circuit primaire
- Inspections de chantiers, inspections thématiques, inspections du travail
- Contrôle du traitement des écarts

- Relations quotidiennes entre l'ASN et EDF

- Analyse de la levée des points bloquants pour le passage à 110°C et pour la divergence du réacteur

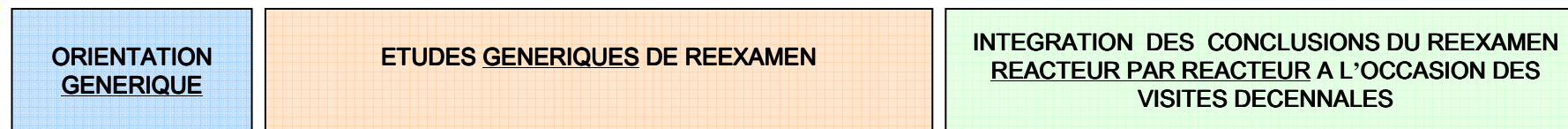
- Après la visite décennale

- Examen des bilans d'arrêt, bilans des essais de démarrage, contrôles de la cuve

Table ronde n° 1 :

Les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI

La poursuite d'exploitation des centrales nucléaires 900MWe jusqu'à leurs 40 ans

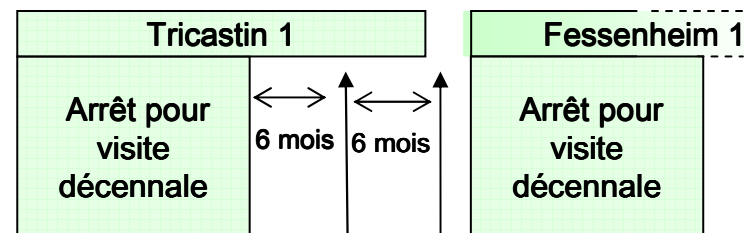


1 an

6 ans

Position de l'ASN sur les aspects génériques
1er juillet 2009

Sur la base de cette appréciation générique, l'ASN se prononcera ultérieurement sur l'aptitude individuelle de chaque réacteur à la poursuite d'exploitation, en s'appuyant notamment sur l'évaluation du rapport de réexamen de ce réacteur et sur les résultats des contrôles effectués lors de sa troisième visite décennale



Rapport de réexamen de Tricastin 1
Transmission du rapport de réexamen de sûreté 6 mois après le redémarrage suivant la visite décennale

Position de l'ASN sur l'aptitude individuelle de Tricastin 1 à la poursuite d'exploitation

L'implication des CLI dans le réexamen des réacteurs de 900MWe

L'information des CLI

- Avant, durant et après la VD3
 - Présentation à la CLI du processus de poursuite d'exploitation
- Juste après la VD3
 - Information de la CLI sur le bilan de l'arrêt
- Fin de la VD3 + 12 mois
 - L'ASN informe la CLI de sa position sur le rapport de réexamen et l'aptitude à la poursuite d'exploitation de l'installation
 - L'ASN informe la CLI des prescriptions techniques

Table ronde n° 1 :

Les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI

L'implication des CLI dans le réexamen des réacteurs de 900MWe

Expertise pluraliste en visite décennale

- L'ASN souhaite mettre en place une démarche globale d'expertise pluraliste au sein des CLI à l'occasion de ce réexamen
- Une démarche mise en place pour la visite décennale de Fessenheim
- Faciliter l'implication des CLI qui le souhaitent par un guide
 - validation du guide avec l'ANCLI
 - identification de différentes possibilités d'expertises pluralistes
 - appui méthodologique pour ces expertises
 - possibilités d'information détaillée de la CLI par l'ASN

Table ronde n° 1 :

Les 3^{èmes} visites décennales et la poursuite d'exploitation des réacteurs :
problématique et rôle des CLI